

ACTIONS

Ce rapport met l'accent sur les actions autres qu'appels urgents, lettres et fax qui sont repris dans le tableau des interventions (Voir page.36).

La source principale de ces actions a été Amnesty International. Néanmoins, sur certaines zones géographiques, leurs informations et propositions d'action sont sensiblement moins nombreuses qu'auparavant. Ce qui a amené le pôle actions à rechercher d'autres sources d'informations via d'autres réseaux : l'Organisation Mondiale Contre la Torture (OMCT), la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et autres ONG locales.

Cela a des conséquences sur le suivi des actions. Amnesty International assurait généralement un tel suivi, ce qui n'est pas le cas de l'OMCT. Cependant, toutes les interventions n'appellent pas nécessairement une réponse. En règle générale, on note peu de réponses aux différentes interventions mais on peut supposer que l'appel au respect des procédures judiciaires participe d'un mouvement international qui tend à amener les pays concernés à mieux respecter les droits de l'homme et les traités internationaux qu'ils ont signés et ratifiés.

Une évaluation pertinente des interventions ne saurait selon nous se réduire à une arithmétique des libérations.

Il faut aussi rappeler que cette année 2004 a été l'année du 30^{ème} anniversaire. L'ensemble du pôle, en lien avec l'Animation et la Communication, a beaucoup travaillé à la préparation, à la réalisation et au suivi des cinq campagnes. Vous en retrouverez les détails dans chacune des rubriques concernées.

Ω Ω Ω

AFRIQUE

Composition du groupe

Permanent : Clément Boursin

BATREAU Michel WARENGHEM Gérard	Afrique centrale, notamment : R D Congo, Rwanda, Burundi
BLONDEL Dominique	Afrique sahélienne, notamment : Mauritanie, Mali, Niger, Sénégal, Tchad
BORNE Marie-France : responsable du groupe	Congo Brazzaville, Cameroun, Togo
CAMIER Louis-Luc	Afrique de l'ouest, notamment : Côte d'Ivoire, Burkina Faso
LOUEDEC Yves	Afrique anglophone, notamment :Soudan, Sierra Léone, Nigeria, Ethiopie, Erythrée, Ouganda, Liberia

Afrique occidentale

Côte d'Ivoire

Actions réalisées

- ✓ Janvier 2004 : Lettre au Ministre français des affaires étrangères, Monsieur Dominique de Villepin, lui demandant de promouvoir la création d'une commission d'enquête des Nations Unies au sujet des violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002.
- ✓ Avril 2004 : Courrier au Ministre français des affaires étrangères, Monsieur Michel Barnier, demandant une enquête sur les massacres perpétrés à la fin du mois de mars à Abidjan. Dans sa réponse le Ministre a réitéré les engagements de la France en faveur de la paix et de la justice.

- ✓ Juin 2004 : Courrier au Comité de l'Internationale Socialiste sur la paix, la démocratie et les droits de la personne, suite aux massacres des 25 et 26 mars 2004 à Abidjan. Nous avons fait part de nos regrets quant à la non condamnation par l'Internationale Socialiste de ces événements sanglants. Cinq recommandations leur ont été faites, notamment une portant sur les pressions à exercer sur le pouvoir d'Abidjan pour mettre un terme à l'impunité, et une autre portant sur la saisie du Comité d'éthique pour apprécier la possibilité de sanctionner le Président ivoirien.
- ✓ Août 2004 : Lettre au Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, Monsieur Albert Tevoedjre, demandant une enquête au sujet des combats qui se sont déroulés dans le nord de la Côte d'Ivoire à la suite d'une tentative d'assassinat du chef politique des Forces Nouvelles, Monsieur Guillaume Soro.
- ✓ Octobre 2004 : l'ACAT-France a écrit simultanément au Président ivoirien Laurent Gbagbo et au Représentant spécial des Nations unies pour la Côte d'Ivoire, Monsieur Tevoedjre, afin de leur faire part de nos préoccupations concernant trois événements survenus fin septembre-début octobre ayant entraîné de graves atteintes aux droits de l'homme. Le 20 octobre 2004, l'adjoint de Monsieur Tevoedjre, Monsieur Doss, nous a répondu qu'il suivait avec attention cette question.

Travail en réseau avec les ONG partenaires

1/ Coordination française pour le droit d'asile (CFDA)

Novembre 2004 : Communiqué de presse de la CFDA (dix associations signataires) pour demander aux autorités françaises de décréter un moratoire sur les refoulements et éloignements des ressortissants ivoiriens.

2/ Plate-forme Côte d'Ivoire

Une plate-forme non officielle rassemblant des acteurs de la solidarité internationale et des associations de défense des droits de l'homme a été mise en place en novembre 2004 afin d'organiser des actions de plaidoyer/lobbying. Près d'une dizaine d'associations françaises participent régulièrement à des échanges d'informations. L'ACAT-France souhaite associer ces associations à son action de lutte contre l'impunité.

Articles pour le *Courrier de l'ACAT*

Plusieurs articles ont été rédigés sur la Côte d'Ivoire :

- ✓ Juin : La répression de la manifestation du 25 mars
- ✓ Juillet-Août : Les menaces de mort adressées à des défenseurs des droits de l'homme
- ✓ Septembre-Octobre : Les exactions dont sont victimes les réfugiés africains en Côte d'Ivoire
- ✓ Novembre : L'impunité

Togo

Travail en réseau avec les ONG partenaires

L'ACAT-France fait partie de la « Coalition Togo », composée de huit associations de défense des droits de l'homme, mise en place à la veille de l'élection présidentielle de juin 2003.

Ce collectif a dénoncé à plusieurs reprises, dans des communiqués de presse ou des déclarations communes, l'absence de liberté d'expression et de réunion, les menaces et intimidations qui touchent les journalistes indépendants et les défenseurs des droits de l'homme. Nous avons régulièrement demandé à la France et à l'Union européenne, de faire pression sur les autorités togolaises pour que cessent ces pratiques.

Le Togo a demandé à l'UE de reprendre l'aide économique, suspendue depuis 1993 pour déficit démocratique, s'engageant pour cela à respecter l'Etat de droit et les droits de l'homme. A ce sujet, la coalition a élaboré un rapport auquel le groupe Afrique a largement participé. Sans prendre parti sur le bien-fondé de la reprise de l'aide, nous avons rappelé toutes les atteintes aux droits de l'homme dans ce pays. En novembre, devant les quelques efforts du gouvernement togolais dans ce sens, l'UE a décidé la reprise partielle de l'aide, la reprise totale ne pouvant avoir lieu qu'après des élections législatives libres et justes.

Actions réalisées

A côté de son activité au sein du collectif, le groupe Afrique a mené quelques actions propres :

- ✓ Mars 2004 : Envoi d'une lettre à Abou Diouf, secrétaire général de l'organisation internationale de la Francophonie qui venait de recevoir le président Eyadéma à Paris pour lui demander s'il avait bien rappelé à celui-ci les réformes qu'on attendait de lui.
- ✓ Août 2004 : *Appel du mois* : "Stop à l'impunité au Togo", en relais de la campagne de la FIACAT

Afrique centrale

Cameroun

Action suivie - Prison de New- Bell – Douala

L'action suivie, décidée à l'issue de la mission effectuée par un bénévole et un permanent du groupe Afrique en 2003, en liaison avec l'ACAT-Douala, n'a finalement été prise en charge que par deux groupes, qui ont correspondu chacun avec un prisonnier dont le nom avait été donné par l'ACAT-Douala. Ces deux groupes ont contribué au remboursement des frais engagés par deux avocats bénévoles pour s'occuper des dossiers de deux personnes en détention préventive. Un des prisonniers a pu être jugé, l'autre a été transféré dans une autre prison et le groupe Afrique n'a plus de nouvelles de lui.

La situation des détenus dans les prisons du Cameroun est extrêmement éprouvante : le témoignage d'une religieuse rencontrée cette année, qui a passé 30 ans au Cameroun et qui visitait les prisons, est édifiante sur la promiscuité, le manque de soins et de nourriture et le temps passé en l'attente de jugement.

Afrique des Grands Lacs

Rwanda

Actions réalisées

- ✓ Avril 2004 : deux lettres ont été adressées au Président Kagame, la première lui exprimant notre préoccupation au sujet de la disparition de trois personnes survenue en avril 2003 et lui demandant l'ouverture d'une enquête pour les retrouver et faire déférer les responsables devant la justice. La deuxième lettre lui faisait part de notre inquiétude au sujet de la demande de dissolution de la ligue rwandaise pour la promotion et la défense des droits de l'Homme.
- ✓ Septembre 2004 : Lettre à M. Xavier Darcos, Ministre délégué à la coopération, en vue du sommet de Ouagadougou, lui transmettant une fiche sur le Rwanda.
- ✓ Octobre 2004 : Lettre au Président Kagame pour lui demander que les dizaines de milliers de femmes violées pendant le génocide reçoivent les soins nécessaires.

Burundi

Actions réalisées

Quatre lettres ont été adressées au Président Ndayizeye :

- ✓ Deux en faveur de personnes détenues illégalement et torturées
- ✓ Une contre la peine de mort prononcée contre 4 citoyens rwandais au cours d'un procès inéquitable.
- ✓ Une demandait la commutation de cette peine confirmée en appel.

République Démocratique du Congo (RDC)

Actions réalisées

- ✓ Mars : Un fax a été envoyé à Monsieur William Lacy Swong, Représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en RDC, lui demandant de déployer des contingents de la MONUC dans la région de Walungu au Sud Kivu où pillages, enlèvements de femmes et exactions de toutes sortes ont été commis par des hommes en uniforme militaire.
- ✓ Juin : Une lettre a été adressée à M. Azarius Ruberwa Manywa, Vice-Président de la République, au sujet de la situation d'enfants soldats incarcérés à Goma, en lui rappelant qu'ils ne peuvent être soumis à la justice militaire et, en aucun cas, être recrutés dans les forces armées.
- ✓ Août : Lettre à Michel Barnier, Ministre des Affaires étrangères, lui demandant l'envoi de troupes françaises supplémentaires au Burundi et en RDC pour protéger les populations de l'est de la RDC et une intervention auprès des autorités congolaises et de l'ONU pour que les responsables des crimes commis depuis 1996 soient traduits en justice.

Travail en réseau avec les ONG partenaires

L'ACAT-France est membre du Réseau France-Congo (RFC). Cela nous permet de rencontrer des ressortissants congolais (politiques, membres de la société civile, religieux) lors de leurs visites en France. Une veille d'information, ainsi que des actions de plaidoyer sont également effectuées.

Nos partenaires préparent une action de plaidoyer « Contre le viol comme arme de guerre »

Rencontres et collaborations

Nous recevons l'appui d'un défenseur des droits de l'homme congolais, réfugié en France et d'une religieuse congolaise de Kinshasa.

Articles pour le *Courrier de l'ACAT*

Avril 2004 : Article et action du mois : Carte adressée au Président Kabila concernant la situation des droits de l'homme dans les provinces de la RDC.

Afrique australe

Angola

Rencontres à deux reprises, au Secrétariat National de citoyens angolais, défenseurs des droits de l'homme au Cabinda. De nouvelles rencontres sont prévues.

Articles pour le *Courrier de l'ACAT*

- ✓ Juillet-Août : Sur le silence de la communauté internationale face à la guerre civile qui sévit dans la province du Cabinda depuis 1963.
- ✓ Septembre-Octobre : Sur les abus des forces de sécurité angolaises lors des opérations d'expulsion des étrangers concernés par l'exploitation et le commerce des diamants dans les provinces nord-est.

Actions réalisées

- ✓ Février 2004 : Lettre au Ministère des Affaires étrangères français lui faisant part de nos préoccupations concernant les atteintes aux droits de l'Homme dans la province du Cabinda et déplorer le silence de la France sur ces crimes.
- ✓ Mai 2004 : En l'absence de réponse au courrier précédant, des lettres ont été adressés aux membres du groupe d'amitié parlementaire France-Angola. Deux parlementaires ont interpellé le Ministre des affaires étrangères et nous l'ont fait savoir en juin 2004. En septembre 2004, le Ministère des Affaires étrangères nous a répondu de façon très évasive.

Afrique orientale

Tchad

Rencontre avec un défenseur des droits de l'homme tchadien demandeur d'asile en France en novembre 2004. Suite à cette rencontre, une table ronde sur le Tchad a eu lieu fin décembre 2004 avec des partenaires associatifs et des ressortissants tchadiens.

Actions réalisées

Juin 2004 : Lettre aux membres du groupe d'amitié parlementaire France-Tchad pour leur faire part de nos inquiétudes concernant le fait que l'Assemblée nationale tchadienne a adopté le 26 mai 2004 un projet de réforme constitutionnelle prévoyant la levée de la limitation des mandats du président de la République, jusque-là limitée à deux. En 2006, l'actuel président, Monsieur Idriss Déby, pourra ainsi briguer un troisième mandat présidentiel.

Le 17 juin 2004, le Président du groupe d'amitié France-Tchad a répondu avoir pris connaissance avec la plus grande attention de notre courrier. Il s'est proposé de nous rencontrer. Un rendez-vous a été fixé. Mais, la veille de l'entretien, la rencontre a été annulée. A notre connaissance aucune question n'a été posée au Ministre des affaires étrangères à la suite de courrier.

Travail en réseau avec les ONG partenaires

Le 24 juillet 2004, le Secours Catholique et l'ACAT-France ont écrit à Madame Nathalie Delapalme, Conseillère Afrique du Ministre des Affaires Etrangères, avant que le Ministre des Affaires Etrangères ne parte en mission au Tchad. Cinq points ont été abordés :

- ✓ les risques d'embrasement du Tchad en lien avec le conflit du Darfour (Soudan)
- ✓ la réforme de la Constitution tchadienne, un risque pour la Paix
- ✓ la protection des défenseurs des droits de l'Homme continuellement menacés et intimidés
- ✓ la reprise des exécutions capitales en novembre 2003

Soudan

Actions réalisées

Le Soudan, et plus particulièrement le Darfour, a été au centre des préoccupations et des actions du groupe Afrique durant l'année 2004. Un grand nombre des *Appels Urgents* sur l'Afrique ont concerné ce pays (neuf au total). Deux AU « spécial e-mail » ont été réalisés afin de prévenir le plus rapidement possible les adhérents et sympathisants qui possèdent une adresse électronique.

Dans un souci de construire un dialogue régulier avec les autorités françaises sur ce dossier, le groupe Afrique a écrit à plusieurs reprises au sous-directeur Afrique centrale et orientale au Ministère des Affaires étrangères. Un de ces courriers a été l'occasion d'un échange informel.

Été 2004 : Réalisation d'un dossier d'information de 41 pages sur le conflit au Darfour, présentant le contexte géographique, économique, humanitaire et politique ainsi que les violations des droits de l'Homme commises sur ce territoire. Il s'agissait d'apporter des informations précises aux membres de l'ACAT afin de leur permettre de se mobiliser davantage pour les actions régulières concernant ce pays. Cela a également été l'occasion de présenter les actions élaborées par l'ACAT au cours des mois précédents. Disponible en septembre 2004, ce rapport a été commandé par une soixantaine de membres et groupes ACAT. Il a également été envoyé aux membres de la Plate-forme Soudan.

Travail en réseau avec les ONG partenaires

- ✓ Mai 2004 : L'ACAT et le Secours Catholique ont organisé une rencontre à l'attention des associations françaises préoccupées par ce conflit. 24 ont été invitées, 13 y ont assisté.
- ✓ Septembre 2004 : Il a été décidé, en collaboration avec d'autres ONG, de mettre en place un système d'échange d'informations par e-mail et de développer des actions communes de plaidoyer auprès des autorités françaises et européennes : rencontres de chercheurs, de membres de la société civile soudanaise, de politiques français, de diplomates étrangers ; préparation d'une conférence sur le sujet ; et information régulière des médias français.
- ✓ Juillet 2004 : courrier à l'attention du Ministre français des affaires étrangères, Michel Barnier. Cinq points ont été abordés, notamment celui de la lutte contre l'impunité, et de l'embargo sur les armes. Onze ONG ont été signataires.
- ✓ Novembre 2004 : Courrier adressé au Président de la République, deux jours avant la tenue d'une Réunion spéciale du Conseil de sécurité des Nations unies sur le Soudan à Nairobi les 18 et 19 novembre 2004. Quatre recommandations ont été faites, notamment concernant les sanctions et l'aide au déploiement de la Mission africaine au Soudan. Cette lettre a été signée par 9 associations.
- ✓ Un communiqué de presse a également été réalisé. Il a été repris par l'agence de presse PANA, ainsi que par le Sudan Tribune (brève en anglais datant du 19 novembre 2004). La Radio internationale RFI a interviewé le Permanent Afrique de l'ACAT sur ce sujet pour le journal « Afrique matin » du 18 novembre 2004.

Actions thématiques

Francophonie

Travail en réseau avec les ONG partenaires

Le groupe Afrique a développé une intervention continue auprès de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie) concernant le respect des droits de l'Homme au sein de cet espace. A l'occasion du 10^{ème} Sommet de la Francophonie à Ouagadougou les 26 et 27 novembre 2004, avec 7 partenaires chrétiens (CCFD, Cimade, DEFAP/Service Protestant de Mission, FIACAT, Justice et Paix France, Réseau Foi et Justice Afrique-Europe/antenne de Paris et Secours Catholique / Caritas-France), nous avons interpellé le gouvernement français sur le respect des textes, adoptés mais chaque jour bafoués. Pour étayer notre dossier, nous avons établi 8 fiches pays : Togo, Côte d'Ivoire, Cameroun, République Centrafricaine, Rwanda, Tunisie, République du Congo et Maroc. Nous avons également écrit à Mr Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'OIF. Le 7 octobre 2004, nous avons été reçus par le Directeur Adjoint du Ministre délégué de la Coopération et de la Francophonie. Le 22 octobre, nous avons écrit aux 35 parlementaires du Bureau de la Section Française de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF) et, le 9 novembre, à Monsieur Jacques Chirac. Un communiqué de presse commun a été élaboré quelques jours avant la tenue du Sommet de Ouagadougou. Un bilan de cette action thématique doit être effectué avec les 7 partenaires chrétiens.

Premier dossier de la campagne 30^{ème} - « Guerre civile » / Enfants soldats

Objectifs de la campagne

- ✓ Sensibiliser au drame de l'utilisation des enfants dans les conflits armés.
- ✓ Encourager les démarches et les actions de Monsieur Olara A. Otunnu, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés, visant à éviter que des enfants soient contraints de faire la guerre et à les aider à se réinsérer dans la société.

Résultats de la campagne

Proposée par les groupes de l'ACAT-France, cette pétition a touché un vaste public.

En 2 mois de campagne, 29.427 pétitions « billet d'absence » ont été retournées. Les ACAT Belgique-Flandre et Luxembourg ont relayé la campagne. Des pétitions ont été signées dans divers pays d'Europe.

Plusieurs articles ont été consacrés à cette action dans différents quotidiens et mensuels français, notamment dans *Ouest-France* et *La Croix*.

Le 7 avril 2004, à Genève, l'ensemble des pétitions a été remis en main propre à l'assistant de Monsieur Olara A. Otunnu. Un rapport sur la campagne lui a également été remis.



AMERIQUE DU NORD

États-unis

Des actions ont été entreprises auprès du président des Etats-Unis pour lui demander d'ouvrir des enquêtes sur les allégations de mauvais traitements et tortures commis dans les centres de détention placés sous l'autorité américaine notamment en Afghanistan et à Guantanamo, où plusieurs centaines de personnes sont toujours détenues sans aucune garantie juridique.

Une lettre adressée au président Georges W. Bush demandait l'ouverture d'enquêtes internes menées par l'armée américaine portant sur le personnel militaire soupçonné d'avoir commis ces actes criminels et sur l'éventuelle responsabilité d'officiers supérieurs ou de membres des services secrets.

Action suivie « Correspondance avec un condamné à mort aux Etats-Unis »

Responsable : Jean-Marc Peyron

Le nombre de correspondants pour l'année 2004 est en forte croissance par rapport à 2003 : 36 nouveaux correspondants pour 24 en 2003. Le nombre total des personnes inscrites oscille aujourd'hui autour de la centaine. Presque toutes les régions de l'ACAT sont représentées.



AMERIQUE LATINE

Composition du groupe

Permanente : Maria Cecilia GOMEZ

BILLET Colette	Guatemala
CAILLIAU Catherine	Action suivie Cuba
DUPOUY Jeanne	Action suivie Enfants Argentine
FRANQUEVILLE Marie-France	Bolivie, Equateur
JOURNÉ Venance	Brésil
RODRIGUEZ Elena	Mexique
MIGNOT Yves : Resp. du groupe	Colombie

Les actions vers les pays d'Amérique Latine ont été liées aux thèmes des campagnes du 30^{ème} anniversaire de l'ACAT, plus particulièrement aux questions de la terre et des disparitions.

Le groupe a été très impliqué dans la troisième campagne de l'année 2004 : *Terres violentes*. Le cas choisi était, en Colombie, la situation des paysans afro-descendants de la région de Cacarica dont les terres sont convoitées par des multinationales, ce qui entraîne déplacements forcés et des violences quotidiennes.

Les pays prioritaires sont toujours la Colombie, le Guatemala, la Bolivie et le Mexique et le thème d'action principal est la lutte contre l'impunité.

Argentine

Actions réalisées

Poursuite du soutien aux Grand-mères d'Argentine dans la recherche des enfants disparus.

Rencontres

Avril : Visite d'Estela de Carlotto et de Rosa Roisinblit, présidente et vice-présidente des Grand-mères. Elles nous ont mis au courant de tous les changements survenus dans le pays, en particulier de la position du gouvernement désireux de « réparer » les crimes commis à l'encontre des victimes de la dictature : les familles des disparus et les enfants nés en captivité. D'après elles, le pays vit une sorte de bouillonnement en matière de droits de l'homme et a le grand désir de mettre en lumière toute la responsabilité de l'Etat.

Plus d'une centaine de militaires et de policiers sont en prison pour des actions commises pendant la dictature. Le gouvernement a créé une unité spéciale pour assister les juges chargés des procès concernant le terrorisme d'Etat. Il a créé un bureau pour aider les Grand-mères dans la recherche des enfants disparus.

Résultats

Cette année trois des petits-enfants recherchés ont été retrouvés, dont deux nés en captivité. Le corps d'une femme enlevée en 1977 enceinte de quatre mois a également été identifié. Cet enfant à naître figurait dans la liste des enfants disparus recherchés. Cela porte à 80 le nombre d'enfants trouvés ou identifiés.

Bolivie

La situation en Bolivie est incertaine. Le Comité des droits de l'homme de Cochabamba a décidé de faire un procès à l'ex-président Gonzalo Sánchez de Lozada pour la très forte répression des manifestations d'octobre 2003.

Les problèmes liés à la terre continuent. Nous sommes intervenus pour demander l'arrêt de l'expulsion de 400 familles paysannes sans terre car il y avait un risque certain pour que cette expulsion s'exerce avec une grande violence. Selon la loi agraire de 1996, ces familles ont le droit d'occuper ces terres.

Brésil

Les conditions de détention au Brésil sont toujours aussi mauvaises. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour des cas de mauvais traitements et de torture sur de jeunes détenus.

A l'occasion du 30^{ème} anniversaire de l'ACAT et du Conseil international de la FIACAT nous avons eu une réunion de travail avec l'ACAT Brésil. Une rencontre très positive qui facilitera notre travail futur. La responsable de l'ACAT Brésil a proposé de faire une grande campagne sur l'impunité.

Chili

Le 8 novembre 2004, la Commission nationale sur la prison politique et la torture, dirigée par un évêque et composée d'experts ou de personnalités de tous les partis, a présenté son rapport.

Pour la première fois, la pratique de la torture a été reconnue comme ayant été un moyen de répression utilisé pendant la dictature de Pinochet. 35.000 témoignages de victimes ont été pris en compte dans le cadre de ces auditions. *La détention et les tortures ont constitué une pratique institutionnelle d'Etat qui est absolument inacceptable et contraire à la tradition historique du Chili*, a déclaré le président Lagos. Pour la première fois également, des hauts dirigeants de l'armée ont reconnu ces pratiques.

Par ailleurs, la Cour d'appel de Santiago du Chili a levé l'immunité parlementaire de Pinochet, qui peut maintenant être poursuivi pour les crimes liés à l'opération « Condor ».

Action suivie « Tejas verdes »

Organisée en lien avec le CODEPU, association chilienne de défense des droits de l'homme, l'ACAT a proposé à 27 groupes de prendre en charge le soutien moral de victimes torturées durant les premiers temps de la dictature (1973-1974) dans le sinistre camp de TEJAS VERDES (tuiles vertes). Chacune de ces victimes a accepté courageusement de porter plainte contre ses tortionnaires. Il s'agit d'obtenir la fin de l'impunité pour ces derniers et d'aider les ex-torturés à assumer l'épreuve que signifie pour eux la remontée au jour des terribles tortures qu'ils ont subies il y a 30 ans et qui ont détruit leurs vies. L'instruction du procès touche à sa fin. Il s'agit d'écrire régulièrement, en espagnol, à une de ces victimes et aux autorités chiliennes chaque fois que l'avancée du procès le rendra nécessaire.

Colombie

Ce pays continue d'occuper, malheureusement, le devant de la scène en matière de violations des droits de l'homme. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises : *Appels urgents*, *Appels du mois* et télécopies, sur des cas de disparitions, d'exécutions extrajudiciaires, de menaces et de détentions arbitraires.

A l'occasion de la campagne *Terres violentes*, nous avons récolté 12.000 signatures que nous avons déposées à l'Ambassade de Colombie.

Nous continuons à jouer un rôle très actif au sein du Comité de solidarité avec ASCOBA, organisme qui réunit les Communautés de paix et d'autres communautés de la même région.

Visite, début décembre, de Wilson David Higueta, dirigeant paysan de la Communauté de San José d'Apartadó. Une conférence publique a été organisée avec Amnesty International en présence d'une quarantaine de personnes. Le lendemain nous avons été reçus, le matin, au Quai d'Orsay par M. Amblart, responsable de la Colombie, et l'après-midi, à l'Assemblée Nationale par la députée Martine Billard.

Le directeur des Amériques au Ministère des Affaires Etrangères, Daniel Parfait, ancien ambassadeur de France en Colombie, a reçu le Comité qui souhaitait connaître la position de la France sur la question de l'aide économique à la Colombie et lui faire part de nos activités.

Cuba

Actions courantes

Intervention pour demander la libération des journalistes et des membres de la société civile condamnés à de très lourdes peines.

Action suivie : soutien aux prisonniers politiques

Cette action est suivie par 10 groupes et des membres individuels de l'ACAT.

La correspondance se fait en adressant directement des lettres à la prison et est complétée dans certains cas par l'envoi de courrier à la famille du prisonnier.

Guatemala

La situation guatémaltèque ne s'est pas améliorée en 2004. Les violations des droits de l'homme continuent, ainsi que les menaces à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme. 400 femmes ont été assassinées. De janvier à novembre 2004, 162 morts violentes d'enfants ont été enregistrées et 73 vols et enlèvements d'enfants.

Plusieurs interventions de notre part concernent les défenseurs des droits de l'homme menacés.

Mexique

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour des menaces et des mauvais traitements imputables à des policiers ou des fonctionnaires de la justice.

Ω Ω Ω

ASIE

Composition du groupe

Permanente : Marie-Jo COCHER

BENOIST Pascale – resp. du groupe	Bangladesh – Bhoutan – Inde – Népal- Pakistan
HENRICHS Louis	Afghanistan
LARIBLE Joëlle	Chine, Tibet
LEDOUX Violette DECREME Annie	Action suivie Philippines
POURÉ Jean-Pierre	Indonésie, Timor

Seuls quelques pays font l'objet d'un suivi régulier. Il faut rappeler que la torture est une pratique courante dans la majorité des pays d'Asie. Quand elle a lieu, des interventions sont effectuées (*Appels urgents, Appels du mois, fax, manifestations*).

En cette année anniversaire de l'ACAT, des articles sur des situations asiatiques sont parus dans tous les numéros thématiques liés aux campagnes.

Malgré une situation qui demeure extrêmement préoccupante sur ce continent, il faut se réjouir, car depuis l'an 2000, l'ACAT n'a plus à intervenir au Timor Leste (ex-Timor Oriental). Pendant 25 ans, il nous a en effet fallu intervenir auprès des autorités indonésiennes coupables de nombreuses exactions dans cette ancienne colonie portugaise annexée en 1975. Nous maintenons des relations avec l'association France-Timor Leste qui se préoccupe du développement de ce jeune Etat.

Indonésie

Nous sommes intervenus à la suite de la répression dont sont victimes les militants indépendantistes (ou supposés tels) en Aceh et en Papouasie et dont sont aussi victimes les défenseurs des droits de l'homme. Nous sommes aussi intervenus ces derniers mois pour dénoncer des exécutions capitales.

Népal

Nous sommes intervenus sur de nombreux cas de disparitions. Le Népal a enregistré, en 2003-2004, plus de disparitions que tout autre pays au monde.

Chine

En plus des *Appels urgents*, au cours d'une rencontre proposée par l'Elysée, une note de synthèse a été remise au président Chirac avant son voyage en Chine, concernant les persécutions dont sont victimes certains responsables chrétiens dans ce pays.

Au retour, une réunion de suivi a été organisée sans réelles réponses concrètes à nos préoccupations.

Le peu d'informations dont nous disposons et l'absence de partenaire fiable sur le terrain réduisent drastiquement notre degré d'implication dans la dénonciation d'un système totalitaire qui pratique massivement la torture et les exécutions capitales.

Philippines

L'action suivie « Philippines »

37 groupes ACAT soutiennent des prisonniers philippins.

Plusieurs groupes, actuellement sans correspondance avec un prisonnier, continuent à s'intéresser à l'action suivie.

Au cours de l'année 2004, trois lettres circulaires ont été adressées à l'ensemble des groupes.

En plus des *Appels urgents*, les groupes ont été appelés à intervenir à l'occasion de disparitions forcées et, à la demande de l'ACAT-Philippines, à propos de la peine de mort. En effet, 29 des 1.029 Philippines condamnés à mort risquent une exécution prochaine.

Ω Ω Ω

EUROPE – ASIE CENTRALE

Composition du groupe

Permanente : Myriam BLEIN

ADDES Marcelle – resp. groupe LEFEVRE Françoise	Turquie, Grèce
BAUER Betty	République Tchèque, Slovaquie
CARANTON Marie-Rose	Roumanie
CHARBONEL André	Russie et pays membres de la CEI
GUEBLAN Gilbert	ex-Yougoslavie

Russie-Tchéchénie

Enquêtes et mission

L'ACAT a poursuivi tout au long de l'année le travail, débuté en 2003, de documentation et de dénonciation des violations des droits de l'homme en Tchétchénie, en étant particulièrement attentive à la pratique de la torture, des exécutions extrajudiciaires et des disparitions forcées.

L'objectif de ce travail est principalement de soutenir les activités des associations locales de défense des droits de l'homme, russes et tchéchènes, et de faciliter la diffusion de l'information auprès de l'opinion publique française.

Du 17 au 24 décembre 2003, l'ACAT a organisé une nouvelle mission d'enquête en Tchétchénie et en Ingouchie, pour vérifier en particulier l'allégation de stabilisation de la situation avancée par le gouvernement de la Fédération de Russie. Cette seconde mission a donné lieu à un rapport paru en mars 2004 : *Tchéchénie : dernier appel avant l'oubli*. Ses conclusions sont accablantes. La mission a permis de mettre en évidence la poursuite des hostilités et des exactions commises à l'encontre de la population civile par l'armée russe.

Cette mission a été réalisée en partenariat avec l'association russe SCIJ « Stichting Chechnya Justice Initiative » (Pour une Initiative de Justice en Tchétchénie) qui a reçu le 8 décembre 2004 le Prix des droits de l'homme de la République Française 2004.

Le rapport a été diffusé auprès des différents groupes et partenaires associatifs de l'ACAT. Il a également été utilisé comme outil de lobbying pour interpeller les autorités nationales et internationales sur les violations des droits de l'homme commises durant le conflit.

Interventions auprès des autorités françaises

L'ACAT a interpellé les autorités françaises à diverses reprises pendant l'année en leur demandant d'intervenir auprès des autorités russes pour mettre fin aux violations massives et systématiques des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrés à l'encontre de la population civile tchéchène.

Le Ministère des Affaires Etrangères et la Présidence de la République nous ont répondu « qu'à chaque occasion de dialogue avec la Russie, les autorités françaises rappelaient que seul un règlement politique pouvait constituer une solution réelle et durable au conflit. ». Une attitude qui n'a pour l'instant pas donné de résultat visible.

Interventions auprès des institutions internationales et européennes

1/ Lors de la 60ème Commission des droits de l'homme des Nations Unies (avril 2004), la FIACAT a déposé une déclaration écrite conjointe (avec l'Organisation Mondiale Contre la Torture, le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement et Médecins du Monde) demandant notamment au gouvernement russe d'ouvrir ses frontières aux observateurs internationaux et d'inviter les rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies à se rendre sur le terrain.

Cette année encore, la Commission n'a adopté aucune résolution sur la situation en Tchétchénie : la Russie parvient ainsi une nouvelle fois à échapper à toute condamnation, ce qui a provoqué une vive indignation de nombreuses ONG et observateurs.

En marge des travaux de la Commission, la FIACAT a co-organisé deux meetings parallèles avec Human Rights Watch, la FIDH, la Fédération Helsinki et Médecins du Monde.

2/ Lors de la session d'été du Conseil de l'Europe (21-25 juin 2004) :

23 juin 2004 : Conférence de presse conjointe de la FIACAT, la FIDH, Amnesty International et de l'OMCT pour interpeller les parlementaires sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Le rapport de mission *Tchéchénie : dernier appel avant l'oubli* a été diffusé à la presse et aux institutionnels présents. Ces derniers ont félicité les ONG pour leur travail et les ont encouragées à poursuivre leurs efforts.

Suite à cette mobilisation des parlementaires, l'Assemblée a adopté, en octobre 2004, une série de recommandations et de résolutions portant sur le règlement politique du conflit, sur la situation des droits de l'homme en Tchétchénie et sur la situation humanitaire de la population déplacée.

Manifestation nationale à Paris « Tchétchénie : chronique d'une mort annoncée ? »

6 novembre 2004 : La section française d'Amnesty International a organisé un grand rassemblement pour la Tchétchénie au Trocadéro, à Paris. L'ACAT, ainsi que plusieurs autres associations françaises, y ont participé comme partenaires. Il s'agissait d'alerter l'opinion française sur le sort réservé aux civils tchétchènes et de dénoncer le silence complice des gouvernements européens et la passivité de la France.

La mobilisation a rassemblé entre 1.500 et 2.000 personnes et a été l'occasion pour l'ACAT de présenter ses activités et son travail sur la Tchétchénie à un large public : le rapport de mission a été massivement distribué, ainsi qu'une pétition sur les disparus tchétchènes.

Turquie

Réseau de protestation avec 33 groupes ACAT

Quinze courriers ont été envoyés aux groupes pendant l'année. Le but de ce réseau est de mobiliser les groupes pour les faire intervenir auprès des autorités turques sur des cas individuels de violations des droits de l'homme (mauvais traitements et tortures dans les centres de détention, crimes d'honneur...).

Le réseau permet également de diffuser aux adhérents intéressés des revues de presse portant spécifiquement sur la Turquie.

Actions avec le Collectif pour les droits de l'homme en Turquie

Le Collectif regroupe Primo Levi, ACAT, Amnesty International, ACORT (Association des Originaires de Turquie), Cimade, Fondation France Libertés, Juristes sans frontières, Ligue des droits de l'Homme.

Le Collectif se veut un observatoire de vigilance des droits de l'homme en Turquie. Les réunions ont lieu tous les quinze jours, en particulier pour l'organisation d'un colloque intitulé « Droits de l'Homme en Turquie, une réalité en construction ? » qui aura lieu en 2005.

Ouzbékistan et Turkménistan

L'ACAT a développé de nouveaux contacts avec des associations locales de défense des droits de l'homme en Ouzbékistan et au Turkménistan avec comme objectif principal de sensibiliser et d'informer son réseau d'adhérents sur la situation des droits de l'homme dans ces deux pays, ainsi que d'apporter un soutien direct au travail de ces associations.

Les médias parlent très rarement de cette zone géographique, où pourtant la situation des droits de l'homme demeure très préoccupante. La peine de mort est toujours largement pratiquée en Ouzbékistan et les mauvais traitements et tortures sont monnaie courante dans les deux pays.

Une série d'articles d'information ont été publiés dans le *Courrier de l'ACAT* et un travail sur la peine de mort a été initié avec l'Association des Mères contre la Torture et la Peine de Mort en Ouzbékistan.

L'ACAT a accueilli, du 28 octobre au 2 novembre à Paris, Tamara Tchikounova et Dilobar Khoudoberganova, fondatrices de l'Association des Mères contre la Peine de mort et la Torture en Ouzbékistan (cf. *Courrier de l'ACAT* de janvier-février 2005), de passage à Paris dans le cadre d'une tournée européenne où elles se sont rendues notamment à Londres, Rome, Berlin, Stockholm et Amsterdam. Elles ont participé au 2^{ème} Congrès mondial à Montréal contre la Peine de mort.

Leur tournée avait pour but de sensibiliser le grand public et d'interpeller les dirigeants européens sur l'application de la peine de mort en Ouzbékistan, en vue d'accroître notamment les pressions diplomatiques sur les autorités ouzbeks pour suspendre les exécutions.

Deux entretiens ont été organisés par l'ACAT avec des représentants du Ministère des Affaires Etrangères (la Sous-direction des droits de l'homme et des affaires humanitaires et la Sous-direction de l'Europe orientale). Au cours de ces rencontres, les deux militantes ont pu présenter les activités de leur association et le travail de soutien juridique aux condamnés qu'elles accomplissent quotidiennement sur le terrain. Leur compilation de données sur la peine de mort en Ouzbékistan a constitué un élément d'information très intéressant pour le Ministère.

Tamara Tchikounova et Dilobar Khoudoberganova sont intervenues lors d'une conférence publique organisée au Barreau de Paris en présence du bâtonnier de Paris et de Monsieur Robert Badinter. Cette conférence intitulée « De Montréal 2004 à l'abolition universelle de la peine de mort » avait pour objectif de

faire le bilan des principales décisions adoptées à Montréal et de donner la parole à des militants abolitionnistes afin qu'ils témoignent de leurs actions sur le terrain.

A l'issue de cette conférence l'ACAT, en partenariat avec Ensemble contre la Peine de mort, Amnesty International, la Fédération Internationale des Ligues des droits de l'homme, l'Assemblée européenne des citoyens, a appelé à un rassemblement symbolique devant l'ambassade d'Ouzbékistan.

Une centaine de signatures ont été récoltées et envoyées au Président ouzbek.

Ω Ω Ω

MAGHREB / MOYEN-ORIENT

Composition du groupe

Permanente : Myriam BLEIN

François FERRAND	Algérie
Dominique BARRIOS	Israël, Palestine
Marie DAUNAY responsable du groupe	Proche-Orient. Action suivie Liban
Achille HANNEQUART	Moyen-Orient : Iran
Nathalie MATHIEU	Moyen-Orient : Syrie, Jordanie, Arabie Saoudite, Qatar
Nicole PIGNON-PEGUY	Tunisie, Algérie, Egypte

Tunisie

110 groupes ACAT participent à « l'action suivie Tunisie ». Cette action comporte deux volets :

- ✓ Tous les quinze jours, les groupes sont mobilisés pour intervenir auprès des autorités tunisiennes sur un cas individuel, généralement pour un détenu privé de soins ou maltraité. Cette mobilisation en réseau contribue à créer une pression auprès des autorités pénitentiaires visant à les contraindre à respecter leurs engagements internationaux. L'ACAT est intervenue à 20 reprises durant l'année en faveur de détenus tunisiens dont l'état de santé était critique.

L'ACAT s'est fortement mobilisée pour le soutien de deux anciens détenus politiques qui ont fait une grève de la faim de 57 jours, à l'issue de laquelle ils ont été admis à s'inscrire à l'université pour poursuivre leur cursus de médecine. L'ACAT avait notamment interpellé le responsable de la division de l'enseignement supérieur de l'UNESCO.

- ✓ Les groupes correspondent avec les détenus et leurs familles.

L'ACAT a été l'une des premières associations à se mobiliser pour dénoncer les irrégularités manifestes survenues dans l'affaire des « Huit Jeunes internautes de Zarzis ».

Agés de 18 à 22 ans, ils ont été inculpés et condamnés à 13 ans de prison pour « association de malfaiteurs, tentative de vol et détention de produits explosifs ».

Lors de leur arrestation en février 2003, tous les accusés ont subi des tortures : coups avec des bâtons, coups de poing et coups de pied sur tout le corps, morsures des oreilles, privation de nourriture. Alors que certains présentent des séquelles encore visibles de ces actes (un des prévenus souffre d'une paralysie faciale), le parquet a toujours refusé d'instruire les plaintes qu'ils ont déposées.

Par ailleurs, l'ACAT a interpellé le Ministère des affaires étrangères lors de son voyage en Tunisie en juillet pour la réunion de la Commission mixte Tunisie-France. Nous avons informé le Ministère des nombreux cas de violations des droits de l'homme sur lesquels nous étions intervenus avec nos partenaires tunisiens. Nous demandons notamment au Ministère d'intervenir auprès des autorités tunisiennes pour qu'elles mettent un terme au maintien à l'isolement et à la privation d'accès aux soins des prisonniers.

Algérie

55 groupes poursuivent leur action de correspondance avec des familles de disparus. Les échanges de lettres deviennent plus fréquents. Un bulletin de liaison avec des informations régulières sur l'évolution du dossier des disparus et sur la situation des droits de l'homme en Algérie a été envoyé aux groupes chaque mois.

L'ACAT s'est concentrée toute l'année sur la question des disparus en travaillant notamment en collaboration avec le Collectif des familles de disparus en Algérie. L'objectif principal était de multiplier les pressions auprès des autorités algériennes pour demander la mise en place d'une Commission nationale *Vérité et Justice* pour faire toute la lumière sur le sort des 7.000 disparus algériens.

L'ACAT a fait partie du collectif d'associations qui a organisé en février un colloque à Paris intitulé : « Disparitions forcées en Algérie : comment établir une commission nationale pour la vérité et la justice ? ». Ce séminaire a réuni plusieurs représentants des partis politiques algériens d'horizons divers ainsi que des universitaires, des avocats et des représentants de la société civile algérienne. Il avait pour objectif principal de contribuer à ouvrir le débat avec les principaux mouvements politiques sur les violations massives des droits de l'homme survenues entre 1992 et 1998, et de réfléchir aux modalités les plus efficaces pour parvenir à établir la vérité sur ces violations.

Une déclaration a été adoptée par tous les participants. Elle rappelait aux autorités algériennes :

- ✓ La nécessité d'établir la vérité sur les violations flagrantes des droits de l'Homme et en particulier sur les disparitions forcées commises sur le territoire algérien
- ✓ L'obligation d'enquêter sur les violations et, le cas échéant, de prendre des mesures contre les auteurs des violations, conformément aux traités internationaux ratifiés par l'Etat algérien
- ✓ L'obligation d'assurer l'accès effectif des victimes à une justice indépendante
- ✓ L'obligation d'offrir aux victimes des voies de recours appropriées.

Cette déclaration a reçu le soutien des principales organisations internationales de défense des droits de l'homme et a été largement diffusée en Algérie pendant la campagne électorale présidentielle, contribuant à faire des violations des droits de l'homme un élément de débat entre les candidats.

Autre initiative soutenue par l'ACAT : la tenue à Paris début novembre de la 32^{ème} session du Tribunal Permanent des Peuples (TPP) sur les violations des droits de l'homme en Algérie de 1992 à 2004. (Cf. *Courrier de l'ACAT* janvier-février 2004).

Le TPP a été saisi par le Comité pour la Justice en Algérie avec le soutien de plusieurs associations algériennes, françaises et internationales de défense des droits de l'homme parmi lesquelles l'ACAT.

L'objet de la session était de :

- ✓ Déterminer les responsabilités dans les violations graves des droits humains et des droits des peuples dont ont été victimes les populations en Algérie depuis 1992
- ✓ Permettre au TPP de prononcer une sentence qualifiant les violations graves et systématiques des droits de l'homme perpétrées par les différentes institutions de l'État (en particulier les autorités militaires et les forces de sécurité) ainsi que par les groupes islamistes armés
- ✓ Formuler des recommandations précises aux instances gouvernementales algériennes et à la communauté internationale sur la situation algérienne

La session a été organisée en dix séances thématiques portant notamment sur la torture, les massacres, les disparitions forcées, l'analyse du contexte politique, l'étude de la responsabilité des groupes armés islamistes, l'organisation du système de répression.

Une trentaine d'experts ainsi que des témoins algériens rescapés de massacres ou victimes de torture, ont été entendus par le tribunal.

Le Tribunal a reconnu l'implication directe des autorités algériennes dans la grande majorité des violations des droits de l'homme et a recommandé la mise en place d'une « sérieuse opération vérité » pour que toute la justice soit faite sur les violations des droits de l'homme.

Cette décision constitue un soutien important au travail des associations de défense des droits de l'homme qui se battent pour que justice soit rendue à toutes les victimes.

La dernière campagne d'action du 30^{ème} anniversaire de l'ACAT a porté sur les disparitions forcées en Algérie. Le dossier d'action a été élaboré en partenariat avec le Collectif des familles des disparus en Algérie, dans l'optique de soutenir le plus efficacement possible leur action et de leur témoigner de façon concrète du soutien direct d'un réseau d'adhérents sensibilisé à leur combat.

Il s'agissait de distribuer et faire signer massivement des cartes-pétitions adressées au président Bouteflika demandant l'établissement d'une Commission Vérité et Justice.

En appuyant cette demande des familles de disparus, l'ACAT contribue à renforcer leur action sur place et à accroître la pression auprès des autorités algériennes.

Nous avons également essayé de trouver une complémentarité à la formule classique de pétition en laissant la possibilité aux adhérents et au grand public de pouvoir témoigner directement de leur solidarité avec les familles de disparus en leur renvoyant une carte avec un message de soutien.

Israël-Palestine

L'ACAT a soutenu et relayé la campagne *contre le Mur* menée par la Plateforme des ONG françaises, auprès des groupes locaux en février 2004.

Sur le plan national cette campagne était soutenue par plus de 50 associations. La campagne visait à demander la cessation immédiate de la construction du Mur et interpellait des représentants politiques pour que le gouvernement français et l'Union européenne exigent explicitement d'Israël :

- ✓ L'arrêt de la construction du Mur et la démolition de la partie déjà construite
- ✓ La restitution des terres et des habitations à leurs propriétaires palestiniens
- ✓ L'arrêt de l'occupation et le retrait israélien des Territoires palestiniens
- ✓ La suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël

L'ACAT a récolté 4.100 signatures. En France, 200.000 personnes ont signé cette pétition, dont 300 parlementaires français et européens.

25 députés et 9 sénateurs ont été interpellés sur cette question par les adhérents des régions. Ces parlementaires ont eux-mêmes interpellé le Ministère des affaires étrangères à l'Assemblée lors des débats.

Au niveau européen, une pétition demandant au Conseil de l'UE de prendre des mesures contre la construction du Mur et portée par 212 ONG européennes (dont la FIACAT et les ACAT Flandre, Belgique francophone, Luxembourg et France) a reçu l'appui de 286 parlementaires de sept pays de l'UE dont 65 députés et sénateurs français de tous les partis politiques.

Le 9 juillet 2004, la Cour Internationale de Justice a déclaré l'édification du Mur dans les territoires palestiniens occupés contraire aux dispositions du droit international et a conclu à l'obligation pour Israël d'en cesser immédiatement la construction et de démanteler les portions déjà construites se trouvant dans les territoires palestiniens occupés.

L'ACAT a été reçue avec des représentants de l'Association France Palestine Solidarité, de la CIMADE et de l'Union des juifs français pour la Paix par le président du Sénat à la fin du mois d'avril 2004.

Cet entretien visait à présenter la campagne contre le Mur, à débattre de la situation dans les Territoires occupés ainsi qu'à encourager les sénateurs à poursuivre les rencontres sur place avec les diverses parties au conflit et à prendre des positions fermes condamnant cette construction.

L'ACAT est intervenue au cours de l'année pour dénoncer les conditions de détention de détenues palestiniennes et les exécutions extrajudiciaires perpétrées par l'une et l'autre parties en conflit.

Syrie

L'ACAT s'est mobilisée à plusieurs reprises durant l'année aux côtés des associations syriennes de défense des droits de l'homme pour dénoncer le harcèlement constant des autorités contre les défenseurs des droits de l'homme. Plusieurs avocats, membres d'associations, ont été arrêtés ou empêchés de se rendre à l'étranger pour assister à des congrès et séminaires sur les droits de l'homme.

L'ACAT a mené plusieurs actions (communiqué de presse, *Appel urgent*, rassemblement devant l'ambassade) en faveur de l'avocat président du Comité pour la défense des libertés démocratiques et des droits de l'Homme en Syrie (CDF). Arrêté le 13 avril 2004 suite à la publication du rapport du CDF sur les droits de l'homme en Syrie, il était accusé « d'atteinte aux objectifs de la Révolution et d'activités contraires au système socialiste de l'Etat » et encourait une peine pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison.

Grâce à la mobilisation internationale, Aktham Naisse a été libéré sous caution le 16 août, mais son procès est toujours en cours devant la Cour suprême de Sécurité de l'Etat. Il a également reçu le prix International des droits de l'homme Ludovic Trarieux en octobre, qui rend hommage à l'engagement et au combat des avocats dans le monde.

Irak

Un *Appel urgent* spécial portant sur les mauvais traitements et les tortures infligés aux détenus irakiens par des soldats américains à la prison d'Abou Ghraib à été largement diffusé aux adhérents durant tout le mois de juin.

Cet *Appel urgent* dénonçait plus largement les méthodes employées par l'armée américaine lors des procédures d'interrogatoires mises en place pour les détenus arrêtés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme. Ces méthodes sont contraires aux conventions internationales auxquelles les Etats-Unis ont souscrit, et notamment à la Convention contre la Torture et à la troisième Convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre, qui prévoit notamment « que les prisonniers de guerre doivent être traités en tout temps avec humanité et qu'ils ne peuvent être soumis à des traitements dangereux, humiliants ou dégradants ».

Sept soldats ont été mis en examen dans l'enquête sur les tortures commises à Abou Ghraib.

Iran

La situation des droits de l'homme reste très préoccupante : l'ACAT est intervenue pour plusieurs personnes condamnées à mort, ainsi que pour des avocats et journalistes arbitrairement arrêtés à la suite de manifestations appelant à des réformes démocratiques.

L'Iran fera partie des pays abordés durant la campagne « Exécutions capitales » de l'année 2005.

Liban

L'ACAT a soutenu financièrement la mission d'enquête du Mouvement SOLIDA (Soutien aux Libanais Détenus Arbitrairement) au Liban, du 21 au 26 février 2004, qui a permis une évaluation de la situation des condamnés à mort, dont trois avaient été exécutés le 17 janvier 2004.

Le rapport de mission met en exergue les violations du droit à un procès équitable dans de nombreuses condamnations à mort. L'ACAT l'a adressé aux autorités concernées.

14 groupes de l'ACAT s'investissent dans 10 actions suivies. L'une d'elles, qui concernait le journaliste libanais Antoine Bassil, détenu au Liban en raison de ses opinions depuis août 2001, a pris fin en février 2004 avec la libération de l'intéressé au terme de sa peine.

Quatre actions suivies concernant des Libanais détenus au secret et une autre concernant le soutien à la famille d'un disparu, engagées depuis de nombreuses années, se sont poursuivies cette année, malgré les difficultés pour les groupes ACAT d'imaginer de nouvelles actions à mener en faveur de ces personnes dont les dossiers semblent ne pas évoluer.

4 dossiers de condamnés à mort ont été confiés à des groupes. Des correspondances se sont mises en place.

Divers

L'ACAT a accueilli en novembre trois représentants de collectifs régionaux de familles de disparus dans le cadre d'une tournée de plaidoyer/lobbying qu'ils effectuaient auprès de représentants de gouvernements européens pour l'adoption d'une Convention internationale contre les disparitions forcées.

Il s'agissait de : Mme Loyola Guzman, membre du Conseil exécutif de la Fédération Latino-américaine d'associations de parents de disparus (FEDEFAM), Mme Aileen Diez-Bacalso, secrétaire générale de la Fédération asiatique contre les disparitions involontaires (AFAD) et M. Omar Lahcen membre du Réseau africain contre les disparitions forcées (RADIF).

Deux entretiens ont été organisés avec des représentants des Ministères des Affaires étrangères et de la Justice.



REFUGIES

Composition du groupe

Permanent : Benoit NARBÉY

Michel BREISACHER
Pierre COURCELLE
Céline COTZA
Marie LARGER
Philippe MULLER, responsable du groupe
Serge NIKITINE
Irinda RIQUELME

Coordonnés par le permanent, affecté à mi-temps sur le droit d'asile, six bénévoles ont participé au suivi des dossiers des demandeurs d'asile.

Campagne 30ème anniversaire

Le groupe asile a pris en charge la réalisation de la quatrième campagne du trentième anniversaire de l'ACAT : « Réfugiés-déplacés ». L'objectif poursuivi était de faire connaître les personnes « réfugiées » pour mieux comprendre leur vie, les raisons qui les poussent à partir de chez elles vers l'inconnu.

Elaboration du N° du *Courrier* « REFUGIES-DEPLACES »

Les membres du groupe ont directement participé à la rédaction d'articles du numéro de septembre-octobre du *Courrier de l'ACAT*, ou ont sollicité des spécialistes travaillant avec des demandeurs d'asile et des réfugiés pour pouvoir apporter un éclairage le plus complet et global possible sur la problématique.

Préparation de l'action « Réfugiés »

Cette action a permis à la fois d'évaluer les connaissances du public sur les questions relatives à l'asile et de la sensibiliser à ce fait de société. Pour mener à bien ces objectifs, plusieurs outils ont été mis à la disposition des membres de l'ACAT :

- ✓ Avec le concours de la Communication, et d'un étudiant en cinéma bénévole, un film témoignage relatant le parcours de trois demandeurs d'asile a été réalisé. Ce film - « réfugiés » - avait pour but de permettre l'organisation de débats autour de ce thème souvent mal cerné. Il était accompagné d'informations générales sur les personnes réfugiées ou déplacées et d'un recueil de témoignages.
- ✓ Il était proposé aux membres de l'ACAT d'aller à la rencontre du public pour faire connaître les enjeux de l'asile à partir d'un sondage réalisé par le groupe. Résultats de ce sondage : en 2005.

Suivi des demandeurs d'asile

Sur le plan matériel

L'accueil des réfugiés se fait sur rendez-vous chaque jour de la semaine. Plus de 200 dossiers sont suivis par le groupe. En moyenne 4 personnes sont accueillies par jour, soit environ 700 rendez-vous et 200 personnes suivies. Certains sollicitent le soutien de l'ACAT à plusieurs reprises au cours de l'instruction de leur demande. D'autres ne nous sollicitent qu'une fois ou deux en fonction de leur entourage et du stade de la procédure auquel ils se trouvent.

L'année 2004 a été marquée, comme l'année 2003, par une augmentation considérable des demandes d'entretien. Malgré les efforts des membres du groupe, et l'augmentation de l'équipe, il a été décidé de limiter les prises de rendez-vous et d'orienter certaines personnes vers d'autres associations. Cette politique nous a permis de suivre de façon sérieuse et approfondie les personnes que nous pouvions recevoir.

Nous avons, dans la mesure du possible, prodigué des conseils à certains groupes de l'ACAT qui suivent des demandeurs d'asile et qui se retrouvent parfois démunis face à la complexité de certaines situations. Nous leur avons cependant rappelé que le groupe présent au secrétariat national avait des difficultés à traiter des dossiers de personnes qu'il était impossible de rencontrer (éloignement géographique), et pour lesquelles il était souvent impossible d'intervenir. Aussi, il est bon de rappeler que les groupes ne doivent pas s'engager à la légère dans ce type d'action. Et qu'ils doivent mener à leur terme les démarches entreprises.

L'équipe du secrétariat national peut donner des conseils juridiques, mais n'a pas pour rôle de reprendre le travail de groupes dépassés.

Le groupe asile a rédigé un formulaire expliquant les démarches à suivre pour les personnes que nous ne pouvions recevoir. Il est à la disposition des groupes qui se sentent prêts à soutenir des demandeurs d'asile, aux conditions rappelées ci-dessus.

Sur le plan juridique et administratif

Notre intervention peut prendre différentes formes, mais elle est strictement juridique et administrative. L'ACAT n'aide pas financièrement les demandeurs d'asile. Pour la prise en charge des besoins matériels, nous les mettons en relation avec des associations spécialisées, notamment pour l'hébergement, les problèmes sociaux, les soins médicaux, l'alphabétisation. Nous sommes en relation permanente avec d'autres associations avec lesquelles nous partageons nos compétences respectives.

L'ACAT suit les demandeurs d'asile ainsi que les personnes qui ont obtenu le statut de réfugié et qui essaient de faire venir en France leur famille, restée au pays et souvent persécutée.

La rencontre avec les demandeurs d'asile se déroule en plusieurs phases. Le premier temps est consacré à l'écoute et au dialogue. La seconde phase du rendez-vous est consacrée à l'analyse juridique du dossier. Il s'agit d'adopter la stratégie la plus pertinente pour que le demandeur obtienne le statut de réfugié.

Nos actions sont très variées :

- ✓ Démarches écrites ou téléphoniques auprès des préfetures, aide au récit.
- ✓ Rédaction de courriers de soutien et de demande de convocation pour entretien (l'entretien n'étant pas systématique).
- ✓ Préparation à l'entretien de l'OFPPA et à l'audience de la commission des recours des réfugiés.
- ✓ Rédaction de recours et de mémoires ampliatifs.
- ✓ Aide au non-refoulement.
- ✓ Préparation de réouverture de dossiers lorsque la personne déboutée une première fois est en mesure de produire des éléments nouveaux.
- ✓ Aide à la recherche d'éléments de preuve grâce à des contacts étrangers comme le réseau FIACAT, et un travail en lien avec les différents groupes géographiques de l'ACAT.
- ✓ Eventuellement nous les orientons vers des avocats avec lesquels nous travaillons régulièrement et dont nous connaissons les compétences et l'engagement.
- ✓ Le groupe asile rentre parfois en contact avec des fonctionnaires de l'OFPPA et de la Commission des recours afin de se tenir informé des évolutions jurisprudentielles et de mieux comprendre le travail de ces deux organismes pour mieux préparer les dossiers de ceux qui s'adressent à nous.

D'un point de vue juridique, le travail de l'équipe s'est considérablement modifié suite à la réforme du droit d'asile par la loi du 10 décembre 2003. Le délai pour déposer un dossier OFPPA est désormais de 21 jours, le formulaire OFPPA a changé ce qui est parfois source d'incompréhensions et de difficultés. Le flou de certaines dispositions nous oblige à nous tenir informés en permanence des interprétations qu'en feront l'OFPPA et la Commission des recours des réfugiés.

Résultats

Au cours de l'année 2004, 64 demandeurs d'asile ont obtenu une réponse positive.

L'OFPPA a délivré le statut de réfugié à 21 personnes, la Commission des recours des réfugiés à 30 personnes, une personne a obtenu son statut suite à la réouverture de son dossier, deux ont vu leur recours gracieux aboutir ; trois ont bénéficié de l'asile territorial et une de la protection subsidiaire. Enfin, six personnes ont été régularisées dont une pour raison médicale (la demande d'asile suit son cours).

Ces réfugiés sont originaires de 16 pays :

Congo-RDC (15), Mauritanie (13), Algérie (6), Angola (5 personnes), Congo-Brazzaville (5), Centrafrique (4), Bangladesh (3), Haïti (2), Russie-Kazakhstan (2), Cameroun (1), Géorgie (1), Guinée Conakry (1), Rwanda (1), Tchad (2), Tunisie (2) et Turquie (1).

Les demandeurs du Congo-RDC et de Mauritanie restent, comme en 2003, de loin les plus nombreux.

Travail sur les zones d'attente

L'ACAT ne traitait pas jusqu'à présent des problèmes relatifs aux zones d'attente. Le Comité Directeur, à la demande du groupe asile, a décidé d'étendre l'action de l'association au soutien aux demandeurs d'asile maintenus en zone d'attente.

Dans un premier temps l'ACAT-France va adhérer à l'ANAFE, ce qui est en cours. Dans un second temps, des membres du groupe asile seront présents en zone d'attente.

Les référés liberté

Trop souvent confronté à des pratiques illégales de certaines administrations qui s'évertuent à mettre des bâtons dans les roues des demandeurs d'asile, le groupe asile a demandé qu'un budget soit prévu pour intenter des actions en justice et notamment des « référés liberté ». Le Comité Directeur a abondé dans ce sens en allouant au pôle Action-réfugiés une somme de 3 000 euros pour payer les frais d'avocat.

La possibilité de recourir à cette procédure d'urgence permet de compléter la palette des actions offertes à l'équipe pour soutenir les demandeurs d'asile.

La Coordination Française pour le Droit d'Asile (CFDA)

L'ACAT suit de près les travaux de la CFDA. Ce collectif d'associations militant en faveur des demandeurs d'asile permet des échanges constructifs, l'élaboration de positions consensuelles, ce qui est un atout pour faire du lobbying, et la mise en place d'actions communes.

L'ACAT est représentée à chaque plénière de la CFDA, et participe assidûment au groupe procédure.

Le groupe asile est en lien permanent avec les autres membres de la CFDA pour échanger des conseils et des informations, ce qui est très précieux en raison des évolutions récentes du droit d'asile qui s'accompagnent de nombreux tâtonnements.

Elle a co-signé de nombreux communiqués, notamment relatifs :

- ✓ Aux décrets d'application de la loi du 10 décembre 2003 (Voir ci-dessous)
- ✓ A l'externalisation de la procédure d'examen des demandes d'asile prévue au niveau européen.
- ✓ Aux demandeurs d'asile ivoiriens.

Plusieurs membres du groupe ont participé à la semaine d'observation des séances de la Commission des recours de réfugiés, du 29 novembre au 3 décembre. L'opération consistait à veiller au bon déroulement des audiences, au respect des droits des demandeurs d'asile.

Suivi des travaux de la CNCDH

Le groupe asile est représenté aux réunions de la sous-commission C (questions nationales) de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. C'est ainsi que l'ACAT a pu se prononcer sur plusieurs avis au cours de l'année 2004 :

- ✓ Janvier 2004 : Avis sur le projet de décret relatif à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) et à la Commission des recours des réfugiés
- ✓ Janvier 2004 : Avis relatif à l'élaboration du droit communautaire concernant le droit d'asile
- ✓ Juin 2004 : Avis portant sur le projet de décret modifiant le titre III du décret n°46-1574 du 30 juin 1946 réglementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers
- ✓ Novembre 2004 : Avis portant sur le programme pluriannuel de l'Union européenne en matière d'asile

Recours contre les décrets d'application de la loi du 10 décembre 2003 :

Le 14 août 2004, deux décrets d'application de la loi du 10 décembre 2003 modifiant de façon inquiétante la procédure d'octroi du statut de réfugié et les conditions d'accueil des demandeurs d'asile ont été promulgués.

L'ACAT-France, comme d'autres associations, a formé deux recours devant le Conseil d'Etat contre ces textes, demandant leur annulation.

Ω Ω Ω

LIEUX PRIVATIFS DE LIBERTE EN FRANCE

Composition du groupe

Permanent : Benoît NARBÉY

AMIGON Odette
ANGLARET François
ASTIER Marie-Odile
BARLET Jean-Pierre – responsable du groupe
COLAS Denise - commission « E D H »
COLLET Laurence
COTZA Céline
DUMAYET Gilles
LANDRIN Jean-Marie
MERIAN Danielle
PERRIN Danièle
PEYRON Jean-Marc
SCHUBERT Catherine
THIBAUT Alain
TROUSSELLE Monique

Deux étudiantes en thèse sont venues renforcer temporairement l'équipe présente au secrétariat national pour travailler sur un rapport concernant la torture en France, et de façon plus précise, le respect par la France de la Convention contre la torture de l'ONU. Il devra être achevé courant 2005.

Trentième anniversaire

Le groupe LPLF s'est investi dans la campagne « détention ». L'objectif était de mettre en valeur les actions qui humanisent les prisons afin de soutenir tous ceux qui travaillent en ce sens. Il s'agissait, parallèlement, de changer notre propre regard et celui de nos proches sur les détenus et la prison.

Nous avons participé activement à la rédaction du *Courrier de l'ACAT* spécial « détention ».

Diffusion du guide « Visiter un lieu de détention » et mobilisation des parlementaires.

Les membres de l'ACAT qui le souhaitaient sont allés remettre le guide « Visiter un lieu de détention » à leurs parlementaires. Un mode d'emploi leur a été fourni. De nombreux groupes se sont mobilisés. 382 guides ont été distribués, dont 281 à des parlementaires.

Une opération lancée par un collectif d'associations dans lequel nous avons été actifs a permis de sensibiliser à nouveau les parlementaires sur le monde pénitentiaire à l'occasion du quatrième anniversaire de la loi du 15 juin 2000 qui les autorise à visiter les prisons.

Près de 70 parlementaires ont visité environ 35 prisons. La presse écrite et audio-visuelle s'en est largement fait l'écho. Tous se sont accordés sur l'état désastreux des conditions de détention et de travail des personnels. Le collectif leur a demandé d'en tirer les conclusions en votant une loi pour remédier à cette situation. A ce jour, cette requête est restée lettre morte. Un article est paru dans le *Courrier de l'ACAT*.

Suivi des travaux de la CNCDH

Le groupe LPLF a été représenté aux séances de travail de la sous commission C (questions nationales) sur un texte : « Les droits de l'Homme dans la prison ».

Cette étude examine, thème par thème, comment faire en sorte que le droit pénitentiaire intègre le droit commun et en particulier tout ce qui touche aux droits de l'Homme.

Ce texte est important car il présente l'objectif vers lequel doit tendre l'action de notre groupe. C'est pourquoi il nous a paru nécessaire de le connaître et de le faire connaître afin de s'en inspirer pour orienter notre action.

Cela nous a amenés à prendre en charge, avec d'autres associations, la préparation d'un forum initié par le groupe ACAT Vigilance-Gironde sur le thème « Les droits de l'Homme en prison ». Il se tiendra les 4 et 5 mars 2005 à Artigues près de Bordeaux.

Les membres de la CNCDH ont chargé la sous-commission C de se pencher sur la question des étrangers détenus. Le groupe LPLF a pu être présent aux séances de travail de cette sous-commission, qui ont abouti à l'adoption le 18 novembre de l'étude sur les étrangers détenus.

La sous-commission B, à l'initiative d'Amnesty International et de l'ACAT, a travaillé à la rédaction d'un avis relatif au protocole facultatif à la Convention contre la torture de l'ONU. Adopté le 17 juin, il demande la signature et la ratification par la France dudit protocole dans les plus brefs délais.

Protocole facultatif à la Convention contre la torture

Ce protocole, adopté par l'ONU le 18 décembre 2002, favorise un réel contrôle externe des lieux privatifs de liberté en instituant un mécanisme de contrôle au niveau international et un ou plusieurs autres mécanismes de contrôle au plan national, que chaque Etat signataire devra mettre en place.

La ratification de ce protocole par le Parlement français nous paraît primordiale. Une pétition adressée au président de la République française a été lancée qui a recueilli environ 8000 signatures à ce jour. A noter qu'auparavant, une lettre commune des Présidentes de la section française d'Amnesty international, de l'AVRE et de l'ACAT avait attiré l'attention du Président de la République sur cette question.

Conjointement avec Amnesty International section française, l'ACAT a mobilisé la plupart des associations travaillant sur des lieux privatifs de liberté (prisons, locaux de garde à vue, centres de rétention, zones d'attente), afin qu'elles signent une lettre adressée au président Chirac, pour lui demander que la France signe et ratifie ce protocole. Dix-huit organisations ont répondu à l'appel, la lettre a été adressée au Président le 7 décembre. Elle a été publiée dans *Le Monde* du 18 décembre 2004.

Les « longues peines »

Après réflexion, il nous a semblé que la meilleure manière de répondre au vœu de la région Bourgogne, voté à l'AG de Oullins, sur les « longues peines » était de s'impliquer davantage dans le travail du collectif « Octobre 2001 » dont l'objectif est précisément de répondre à la question : « Comment sanctionner le crime dans le respect des droits de l'Homme ? » Le groupe LPLF a participé à toutes les réunions du bureau du Collectif, et aux différentes manifestations organisées tout au long de l'année :

- ✓ Samedi 3 avril : Forum international de Luxembourg sur « Libération conditionnelle et aménagement des peines privatives de liberté en Europe »
- ✓ Vendredi 14 mai : Hôtel de ville de Paris, Colloque « Lutter contre le crime, le choix des armes »
- ✓ Jeudi 2 décembre : « Prisons et droits de l'homme : la France contre l'Europe ? »

Rapport du CPT

Le gouvernement français a rendu public le rapport du Comité de Prévention de la Torture (CPT) sur la visite que cet organisme a effectuée en France en juin 2003, ainsi que les réponses du gouvernement aux recommandations que contenait ce rapport. Plusieurs de ces réponses sur des points importants, comme par exemple la surpopulation des prisons, la mise à l'isolement ou la mise en œuvre des équipes régionales d'intervention et de sécurité (ERIS), montrent une volonté ferme de ne pas tenir compte des recommandations du CPT.

Nous avons fait un travail de synthèse de ces questions à l'intention des groupes.

Un article est paru dans le *Courrier de l'ACAT* sur le sujet.

Interventions pour des cas individuels

Nous sommes intervenus pour plusieurs cas individuels à la suite de doléances de détenus, ce qui nous a amenés à saisir la commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS).

Deux groupes se sont mobilisés sur des situations où la déontologie des forces de police était en cause. L'un a été actif au sein d'un collectif qui a contacté un parlementaire pour effectuer cette saisine, l'autre nous a demandé de trouver le parlementaire pour effectuer cette saisine. Le suivi des situations a été réalisé par ces deux groupes, le groupe LPLF n'intervenant que comme appui occasionnel.

La CNDS a émis des recommandations au gouvernement qui allait dans le sens que nous souhaitions au sujet d'un détenu « libérable », qui avait dû assister aux obsèques de sa fille de 6 ans menotté et entouré d'une escorte de gendarmes en tenue de combat.

Nous sommes également intervenus, malheureusement sans succès, auprès des autorités pour Christian Marletta. La justice lui refuse toute libération conditionnelle, et cela, semble-t-il, parce qu'il ne reconnaît pas sa culpabilité.

Dans le cadre du collectif « suspension de peine » nous intervenons pour les détenus dont la santé est incompatible avec les conditions carcérales. Ce fut le cas pour Nathalie Menigon (Action Directe).

Nous sommes également intervenus au sujet de plusieurs Basques espagnols en fin de peine afin qu'ils ne soient pas reconduits à la frontière espagnole où ils courent le risque d'être interpellés et torturés.

Notons enfin la participation de l'ACAT à une opération initiée par l'Observatoire international des prisons (OIP), en partenariat avec le Conseil National des Barreaux (CNB), Emmaüs, la LDH, et Amnesty International. Le 10 décembre, des délégations composées de ces différentes organisations se sont rendues dans de nombreux établissements pénitentiaires français pour offrir aux bibliothèques *le Guide du prisonnier*, ouvrage qui présente de façon très complète et pédagogique les droits et devoirs des personnes détenues.



COMMISSION EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME

Composition de la commission

Permanent : Clément BOURSIN

Marcel BERTIN
Hélène CABANIS
Pierre CHRETIEN
Denise COLAS
(†) Huguette GALTIER (décédée en 2004)
Dominique TISSOT – responsable de la commission

Fonctionnement

Dans le cadre d'un travail de réorganisation de l'action de l'ACAT dans le domaine de l'EDH, il a été décidé que le travail de conception d'outils pédagogiques mené par la commission EDH depuis plusieurs années se poursuivra, mais au sein d'une nouvelle commission : la commission des outils pédagogiques (COP), qui fait partie du pôle animation.

Les membres de l'ex-commission EDH, engagés dans des groupes thématiques du pôle actions, poursuivent leur collaboration avec ces groupes.

L'ACAT participe aux réflexions des différentes sous-commissions de la CNCDH, et en particulier de la sous-commission D sur les sujets les plus variés liés à l'éducation aux droits de l'homme, par exemple les grandes questions de l'actualité que constitue la laïcité et la fin de vie.

Réalisations

Boîte à outils

La CEDH a actualisé la « boîte à outils » qui datait de mars 1998.

Février 2004 : Un questionnaire a été envoyé aux Correspondants jeunes, aux Animateurs de groupes jeunes, aux Correspondants départementaux, et aux Coordonnateurs d'EAR pour connaître les documents utilisés par les intervenants auprès des jeunes. Les réponses ont été peu nombreuses. Elles indiquent que les documents généralement utilisés sont ceux rédigés par l'ACAT.

Cette « boîte à outils » est un partage d'expériences, elle sélectionne les meilleurs documents d'éducation aux droits de l'homme (de la maternelle au lycée) réalisés par l'ACAT-France ou par d'autres associations, partenaires, organismes, éditeurs ..., permettant d'animer des rencontres avec les jeunes. Elle donne un descriptif et une appréciation sur le contenu des éléments présentés, et les coordonnées des organismes où l'on peut se les procurer.

Elle est disponible au secrétariat de l'ACAT-France et le sera prochainement sur notre site internet.

Dossier primaire

La CEDH achève la réalisation du « Dossier primaire ». Ce dossier est composé de dix fiches illustrant dix articles de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Elles comportent chacune :

- ✓ Le texte de l'article choisi
- ✓ Une saynète ouvrant la possibilité d'un débat
- ✓ Des informations pour aller plus loin
- ✓ Une bibliographie
- ✓ Des idées d'animation

Il est destiné aux enseignants et à tous les animateurs qui s'occupent des enfants du cycle 3 de l'école élémentaire.

Ω Ω Ω

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EDH

Ce groupe de travail a été créé récemment par le Comité Directeur après dépouillement du questionnaire en vue de l'établissement du futur rapport d'orientation.

Il est apparu que l'éducation aux droits de l'Homme était considérée par un grand nombre d'adhérents comme une priorité pour l'ACAT.

Le groupe de travail est donc chargé d'évaluer les activités de l'association relevant de l'EDH, sachant d'une part que tous les adhérents n'ont pas forcément la même définition du mot éducation et que d'autre part le socle sur lequel travaille l'ACAT est et doit rester l'article 5 de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ω Ω Ω

TABLEAU DES INTERVENTIONS

Permanente à temps partiel pour la gestion de l'information : Edith Langlois

Année	Nombre Interventions	Nombre personnes	Nombre groupes	Libérations	Améliorations
1996	549	1485	118	241	
1997	575	1424	99	150	
1998	428	1365		108	
1999	423	1076		78	
2000	327	605		92	
2001	310	536	97	137	Asile : 6 succès de procédure
2002	392	864	92	65	Asile : 27 succès de procédure Améliorations : 5 commutations de peines (Ouzbékistan) 2 peines différées (Tadjikistan) 2 sursis (Ouzbékistan et Tadjikistan) 1 permis de séjour à un Tchétchène (Allemagne) 2 libérations en fin de peine réussies
2003	293	784	83	49	1 enfant argentin retrouvé grâce à l'Analyseur génétique Asile 63 statuts de réfugiés 2 extraditions de Basques évitées
2004	324	528	106	75	Asile : 64 statuts obtenus

Interventions détaillées par continent

AU = Appel urgent AM = Appel du mois L= Lettre CP = Communiqué de presse

Un groupe est un ensemble de personnes non identifiées individuellement

Afrique

25 AU, 4 AM, 21 Fax, 51 L, 4 CP

soit 104 actions pour 156 personnes et 58 groupes et 11 libérations

Amérique

21 AU, 3 AM, 43 Fax, 5 L

soit 72 actions pour 98 personnes et 24 groupes et 5 libérations

Asie

25 AU, 3 AM, 8 Fax, 1 L

soit 37 actions pour 84 personnes et 2 groupes et 3 libérations

Europe/Asie centrale

2 AU, 1 AM, 23 Fax, 20 L, 5 CP

soit 51 actions pour 54 personnes et 12 groupes et 43 libérations

Maghreb/Moyen Orient

23 AU, 2 AM, 28 Fax, 7 L

soit 60 actions pour 136 personnes et 10 groupes et 13 libérations

